

AFFAIRE N° 19 - Prise en charge par la Commune des dépenses de fonctionnement des écoles privées du Sacré-Coeur à St-Denis, de celle de Ste-Clothilde et de celle de la Montagne.

Le Maire : Les Congrégations qui sont actuellement bénéficiaires du contrat craignent que ce bénéfice ne leur soit enlevé...
Ce matin, la Supérieure Générale de la Congrégation de St-Joseph de Cluny m'a demandé de retirer le dossier jusqu'à ce que nous soyons bien d'accord sur toutes les conditions et les conséquences de la Convention.

Le dossier de cette affaire est donc retiré de la discussion.

X

X X